

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 156-22-2018

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 156-22-2018 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 156-2008 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) DE CERTAINS SECTEURS DE LA VILLE DE L'ASSOMPTION

PRENEZ AVIS :

1. Que le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté le **8 mai 2018**, le projet de règlement suivant et intitulé :

► **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 156-22-2018**

Règlement amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de certains secteurs de la Ville de L'Assomption numéro 156-2008, afin :

➤ D'ajouter les dispositions de l'article 6.33 et suivants concernant le secteur d'application du PIIA résidentiel et commercial à l'intersection du rang de l'Achigan et du chemin des Commissaires (zone 44, annexe Z).

2. Qu'en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c.A-19.1)*, une assemblée publique de consultation touchant ce projet de règlement sera tenue le **mardi 22 mai 2018, à 19 h 00**, à la salle du conseil municipal située au 379, rue Dorval, à L'Assomption.

3. L'objectif de ce projet de règlement est :

➤ D'ajouter les dispositions de l'article 6.33 et suivants concernant le secteur d'application du PIIA résidentiel et commercial à l'intersection du rang de l'Achigan et du chemin des Commissaires (zone 44, annexe Z).

4. Qu'au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou toute autre personne désignée, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

5. Que le projet de règlement numéro 156-22-2018 ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

6. Que le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 399, rue Dorval et au bureau du Service de l'urbanisme situé au 375, rue Saint-Pierre, à L'Assomption, et ce, aux heures habituelles d'ouverture.

Donné à L'Assomption, le 9 mai 2018 et publié le 15 mai 2018.